



## **Note d'intention Appel à Projets R&D collaboratifs pour la filière ASL**

### **Contexte**

En tant qu'éco-organisme agréé par l'état pour la gestion des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) des équipements électriques et électroniques (EEE), d'articles de sport et de loisirs (ASL) et d'articles de bricolage et de jardin thermiques (ABJTh), Ecologic souhaite mettre en place un nouveau dispositif de soutien aux projets de recherche et développement des acteurs de la filière ASL, afin d'en améliorer les performances environnementales, sociales et économiques. Ce dispositif prendra la forme d'un appel à projets collaboratifs.

### **Ambition et opportunités**

Par ce dispositif, Ecologic souhaite allouer une partie de ses moyens, financiers et matériels et faire bénéficier de son expertise à des porteurs de projet. Les projets seront choisis et retenus selon le potentiel bénéfique qu'ils peuvent avoir en termes environnementaux, sociaux et économiques, sur la filière REP ASL.

### **Qui peut participer ?**

Producteur d'articles de sport et de loisirs, distributeur de ces articles, industriel du déchet, association de pratiquants entreprises du développement durable, institutions académiques, fédérations professionnelles... L'ensemble des parties prenantes de la filière ASL est invitée à proposer leurs projets collaboratifs de recherche et développement à Ecologic dans le cadre de cet appel à projets.

### **Exemples de projets éligibles**

Une fédération de pratiquants d'un sport souhaite contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale de sa pratique en améliorant le recyclage de ses consommables en s'appuyant sur un industriel du recyclage.

Un producteur d'ASL souhaite développer la réparation et la réutilisation de ces articles en collaboration avec une entreprise d'insertion.

Un distributeur d'ASL souhaite travailler avec un institut de recherche sur l'amélioration du geste de tri des ASL usagés par le consommateur.

## Description du dispositif

Toutes les parties prenantes de la filière ASL sont invitées à proposer leurs projets collaboratifs de recherche et développement à Ecologic dans le cadre de cet appel à projets.

Ce premier appel vise des projets démarrant au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2023. En conséquence, les dossiers de présentation des projets doivent être proposés au plus tard le **15 décembre 2022** à l'adresse électronique suivante : [aap-r&d@ecologic-france.com](mailto:aap-r&d@ecologic-france.com)

Le dossier de candidature est composé d'une présentation du projet et de ses porteurs au format imposé disponible sur la page internet de l'appel à projet sur le site d'Ecologic ou sur demande à l'adresse courriel précédente.

Après réception des dossiers, Ecologic en analysera les contenus selon les critères décrits en annexe, afin d'évaluer les projets en termes de coûts et de bénéfices pour les filières. A l'issue de cette première analyse, les meilleurs projets feront l'objet d'un échange approfondi entre Ecologic et les porteurs de projet afin de convenir des modalités de partage et de diffusion des résultats. Enfin, les projets encore en lice feront l'objet d'une sélection permettant d'optimiser les bénéfices filières sous-contraite du budget alloué par Ecologic pour l'appel à projet. La meilleure sélection de projet sera alors retenue et les lauréats annoncés.

Ecologic s'engage à ne pas diffuser le contenu des projets déposés.

## Modalités de soutien

Les projets soutenus le seront pour leur bénéfices potentiels sur la ASL, en termes environnementaux, sociaux et économiques. Le soutien d'Ecologic prendra diverses formes : allant du financement, à un l'accompagnement technique et opérationnel dans la réalisation du projet. Les initiatives de toutes tailles sont les bienvenues.

Les candidatures doivent être collaboratives afin de dynamiser les filières et de renforcer le déploiement des bénéfices, c'est-à-dire qu'un projet candidat doit impliquer plusieurs acteurs, exemple : un producteur et un recycleur, une association de pratiquant et un recycleur, une fédération de distributeurs et un institut de recherche...

Pour assurer la diffusion aux filières des bénéfices, des accords devront être trouvés au cas par cas entre Ecologic et les candidats sur le partage des résultats et leurs modalités de diffusion. Ecologic aura comme position de base d'exiger un accès aux résultats à hauteur de sa contribution à l'ensemble du projet et sur son périmètre d'activité.

## Calendrier

24/11/2022 : date d'ouverture du dépôt des dossiers.

15/12/2022 : date de clôture du dépôt des dossiers.

Du 15/12/2022 au 13/01/2023 : évaluation des projets soumis et échanges avec les porteurs de projet sur les modalités de partage et de diffusion des résultats.

17/01/2023 : Annonce des résultats.

## Annexe – Critères d'évaluation des projets

Les critères suivants seront évalués quantitativement ou qualitativement pour comparer et sélectionner les projets :

- Coût du soutien au projet pour Ecologic en € ;
- Temps-homme pour Ecologic associé au soutien du projet ;
- Potentiel de gain sur les objectifs des filières REP ;
- Contribution aux [objectifs de développement durable \(ODD\)](#) ;
- Potentiel de circularité, d'industrialisation et de création d'emplois ;
- Gains économiques projetés ;
- Potentiel de progrès scientifique ;
- Contribution aux dynamiques des filières ;
- Potentiel de succès du projet.